



COMPTE RENDU DES COMITES PIETONS VELO N°12 et 13

Bruno DELAUNAY

Thomas LE GOUARD

Serge BROHAN

Régine LEPAGE

Franck DUBOIS

Morgane GORRIA

Isabelle JOALLAND

Davis LOUAZON

Alain GAILLARD

Gérard CHABERT

Sylvain COLLONGE

Sébastien HERRAIZ

Anna LELOUS-RAMAUT

Mathieu GUERIN

Loïc TOUCHARD

Jacques CLAVERIE

Philippe TIREBOIS

Jean MOLINA

Gaëlle PIERRE

Jean BOUTIN

Jean-Michel LAFOND

Patrick ROULLE

Rappel de l'ordre du jour

- Durant cette période estivale, le choix était de réaliser deux sorties sur le terrain afin de mieux comprendre et prendre en compte les signalements des utilisateurs de modes actifs membres du comité.
- La première sortie s'est déroulée **le 28 juin**, le comité a reconnu la partie EST de la ville
- La seconde sortie s'est déroulée le **14 septembre**, le comité a reconnu la partie NORD/EST de la ville

1. Sortie terrain du 28 juin 2023

Le comité est parti de la place du Dr Joly en direction de l'Avenue Alphonse Legault et a emprunté la piste cyclable bidirectionnelle puis la direction allée du Vau-Gaillard.

a. Arrêt allée du Vau-gaillard

Deux barrières doubles-lisses ont été installées à l'entrée de ce chemin. L'installation de ces barrières pose problème pour les utilisateurs de vélos puisqu'ils doivent mettre pied à terre pour franchir cet obstacle. De plus les utilisateurs de « vélos cargos » ou « vélos longtail » ne peuvent emprunter cet itinéraire puisque l'espace laissé entre les deux barrières est trop étroit et empêche le passage de ces vélos spécifique.

Il y a également les utilisatrices de poussette grande taille ou double principalement des assistantes maternelles qui sont pénalisées par cet aménagement.



Cet aménagement a été réalisé à la suite d'une pétition de riverains qui étaient excédés des utilisateurs d'engins motorisés qui descendaient à grande vitesse. (Nuisances sonores+ risques d'accident avec piétons).

➤ *Décision à prendre sur cet aménagement au prochain comité :*

Retrait des chicanes ou non ? Modification de la pose des barrières ?

Avis de services techniques : Retirer ou élargir les espacements entre les barrières risquent de recréer une utilisation du chemin par les engins motorisés.

b. Aménagement de la giratoire de la Bobinais

Le comité s'est arrêté au niveau de l'aménagement du giratoire de la bobinais.

Les demandes des utilisateurs :

→amélioration du marquage au sol pour la traversée des vélos ;

→Sortie de l'aménagement pour regagner la chaussée jugée dangereuse par les utilisateurs.



Accentuation du marquage avec résine



Arrivée sur la voie de circulation trop brutale demande d'insertion plus douce

➤ *Une demande sera faite par les services techniques à la PV-SUD Rennes Métropole pour étude et avis concernant ces deux améliorations.*

c. Piste/voie partagée en direction de la « Haye de pan »

Le comité a emprunté la voie partagée en partant de l'aménagement de la bobinais vers la « Haye de pan ».

Les remarques exprimées par les utilisateurs :

→ Mise à zéro des bordures à chaque intersection ;

→ Attention particulière sur l'entretien des espaces verts ;

→ les utilisateurs se demandent pourquoi un « cédez le passage » sur cette voie pour les cyclistes.

- *Une demande sera faite par les services techniques à la PV-SUD Rennes Métropole pour la mise à zéro des bordures.*
- *Le service espaces verts de la ville de Bruz veillera à l'entretien de la voie près des espaces verts.*

d. Piste/ voie partagée du contour Joseph Laurent **en direction de l'Orgenais**

Le comité s'est ensuite dirigé vers la voie du contour Joseph Laurent.

→ Une attention particulière à l'entretien des espaces verts est demandée par les utilisateurs afin de conserver une largeur de voie suffisante.

- *Le service espaces verts de la ville de Bruz veillera à l'entretien des espaces verts en bordure de voie.*

e. Piste/ voie partagée piste le haut de carcé direction pont-péan

Le comité s'est ensuite dirigé vers la voie en direction du lieu-dit « haut de carcé ».

→ Présence d'un stop sur la piste.



- La ville va effectuer la demande pour supprimer ce stop et le transformer en cédez le passage.

2. Sortie terrain du 14 septembre 2023

Le comité est parti de la place du Dr Joly en direction de l'Avenue Alphonse Legault est a emprunté la piste cyclable bidirectionnelle pour se diriger vers l'est de la ville. Le comité s'est ensuite dirigé vers la piste bidirectionnelle direction Chartres de Bretagne pour y rejoindre l'aménagement réalisé au lieu-dit « le callouët ».

a. Panneau affichage sucette Avenue Legault



Un arrêt a été effectué près de ce panneau de publicité appelé panneau d'affichage « sucette ». Ces panneaux servent également de support pour la communication de la ville pour une face et l'autre face est mis à disposition de l'entreprise prestataire pour affiches de réclames.

→Ce panneau cache la visibilité des cyclistes et piétons au niveau de la traversée de la voie.

- *Le comité demande-t-il le retrait de ce panneau ?*

À savoir qu'un travail est en cours sur la disposition de ces affichages suite au vote du nouveau règlement de la publicité local intercommunal et également la publication d'un nouveau marché public pour la pose de ces affichages.

b. Piste bidirectionnelle direction Chartres de Bretagne.

La question de la connexion de la piste cyclable vers le REV Rennes/Chartres de Bretagne.

→ Les membres du comité, au nom des utilisateurs, demandent une connexion sans emprunter le centre-ville de Chartres de Bretagne.

- *La ville a déjà effectué cette demande qui n'a pas été retenue par Rennes Métropole dans le cadre du REV Rennes/Chartres de Bretagne. Pour le moment cette jonction n'est pas fléchée comme prioritaire par le schéma directeur vélo.*



c. Aménagement du « callouët »

Le comité s'est dirigé vers le lieu-dit le « callouët » afin de constater le nouvel aménagement.

→ Demande d'attention sur le nettoyage de la voirie du nouvel aménagement. Sur la piste surtout au niveau des entrées charnières présence de graviers.

- Depuis la visite sur le terrain la piste a été nettoyée par les services techniques.
Les moyens budgétaires alloués aux services municipaux ne permettent pas d'assurer sur ce type d'aménagement un nettoyage régulier.

Le comité s'est ensuite dirigé vers le centre-ville en empruntant la piste de la ZA de l'éperon connexion entre centre-ville et Ker Lann (future continuité du REV Bruz/St Jacques/Rennes).